PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE

*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

# AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## Communes de Bonne, Contamine-sur-Arve, Cranves-Sales, Fillinges et Nangy

### Projet de requalification et sécurisation de la route départementale 903 (RD 903) entre l'autoroute A40 et le carrefour des Chasseurs

Le Préfet du département de la Haute-Savoie informe le public qu'il a prescrit sur le territoire des communes de Bonne, Contamine-sur-Arve, Cranves-Sales, Fillinges et Nangy la tenue d'une enquête publique unique sur le projet de requalification et sécurisation de la route départementale 903 (RD903) entre l'autoroute A40 et le carrefour des Chasseurs, porté par le Département de la Haute-Savoie et la société des Autoroutes et Tunnel du Mont-Blanc (ATMB).

**Présentation du projet**

Le projet de requalification et de sécurisation de la route départementale 903 dans le département de la Haute-Savoie entre l'autoroute A40 à Findrol, et le carrefour des Chasseurs, près d'Annemasse, est une opération visant à améliorer la fluidité du trafic, la sécurité routière et la qualité de vie des riverains, dans un objectif global de désenclavement du Chablais et tout en tenant compte des enjeux environnementaux. Le projet prévoit une mise à 2x2 voies de la RD903 sur un tronçon continu d'environ 8,5 km permettant une continuité du réseau avec la RD 1206, l'amélioration de la desserte du CHAL et la création de près de 10 km de voiries cyclables sécurisées. L'axe routier traverse les communes de Bonne, Contamine-sur-Arve, Cranves-Sales, Fillinges et Nangy avec une liaison avec l'A40.
Le projet est conduit sous l'autorité du Président du Conseil départemental de la Haute-Savoie.
Des informations peuvent être demandées à l'adresse suivante : Conseil départemental de la Haute-Savoie, Hôtel du Département, 1 rue du 30e régiment d'infanterie, CS 32444 74041 Annecy CEDEX.

**Objets de l'enquête**

Dans le cadre de ce projet, l'enquête publique portera sur les objets suivants :
- la demande de déclaration d'utilité publique (DUP) ;
- la demande d'autorisation environnementale ;
- la mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) des communes de Nangy, Fillinges et Cranves-Sales ;
- le classement de la RD903 en statut de déviation d'agglomération ;
- le déclassement et reclassement des voiries actuelles, et le classement des voiries projetées.

Rue du 30ème régiment d'infanterie
BP 2332 - 74034 Annecy cedex
04 50 33 60 00
www.haute-savoie.gouv.fr

Quali-ATE

## Étude d'impact et avis

Le projet, soumis à évaluation environnementale, fait l'objet d'une demande d'autorisation environnementale et de déclaration d'utilité publique avec mise en compatibilité de documents d'urbanisme. Il a fait l'objet d'une étude d'impact et a été soumis à l'avis de l'Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable (IGEDD) en qualité d'Autorité environnementale rendu le 23 juillet 2026 ainsi qu'à l'avis des collectivités territoriales, qui sont intégrés au dossier de l'enquête publique.

## Dates de l'enquête

Cette enquête se déroulera **du lundi 30 novembre 2026 à 08h00 au vendredi 15 janvier 2027 à 18h00.**

## Composition, siège et permanences de la commission d'enquête

L'enquête publique est menée par une commission d'enquête composée de :

- Madame Stéphanie GALLINO, hydrogéologue, présidente ;
- Madame Denise LAFFIN, attachée de préfecture en retraite, membre titulaire ;
- M. Dominique PONSARD, administrateur de l'État en retraite, membre titulaire ;
- Mme Pascaline COUSIN, consultante formatrice, membre suppléante.

Le siège de l'enquête est fixé en mairie de Fillinges (74250), 858 Route du Chef-lieu où peut être adressée toute correspondance en lien avec l'enquête publique.

La commission d'enquête se tiendra à la disposition des personnes intéressées, dans les mairies et aux dates suivantes afin de recueillir leurs observations :

| Communes | Dates |
|---|---|
| Bonne | Jeudi 10 décembre 2026 de 09h00 à 12h00<br>Lundi 14 décembre 2026 de 14h00 à 17h00<br>Mercredi 13 janvier 2027 de 09h00 à 12h00 |
| Contamine-sur-Arve | Mardi 8 décembre 2026 de 14h00 à 17h00<br>Mercredi 16 décembre 2026 de 09h00 à 12h00<br>Lundi 11 janvier 2027 de 09h00 à 12h00 |
| Cranves-Sales | Vendredi 4 décembre 2026 de 14h00 à 17h00<br>Vendredi 8 janvier 2027 de 14h00 à 17h00<br>Jeudi 14 janvier 2027 de 09h00 à 12h00 |
| Fillinges | Jeudi 17 décembre 2026 de 14h00 à 17h00<br>Samedi 9 janvier 2027 de 09h00 à 12h00<br>Vendredi 15 janvier 2027 de 14h00 à 17h00 |
| Nangy | Samedi 12 décembre 2026 de 09h00 à 12h00<br>Mercredi 6 janvier 2027 de 09h00 à 12h00<br>Vendredi 15 janvier 2027 de 15h00 à 18h00 |

## Consultation du dossier d'enquête et observations du public

### Consultation du dossier d'enquête

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre ouvert, coté et paraphé par un des membres de la commission d'enquête sont disponibles dans chacune des mairies de Bonne, Contamine-sur-Arve, Cranves-Sales, Fillinges et Nangy pendant toute la durée de l'enquête où le public peut en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des locaux au public, et le cas échéant, consigner ses observations sur le registre.
Les pièces du dossier sont également consultables pendant toute la durée de l'enquête :

- sur le site internet des services de l'État en Haute-Savoie, dès publication du présent arrêté et pendant toute la durée de l'enquête : **https://www.haute-savoie.gouv.fr/Publications/Actions-participatives/Enquetes-publiques-et-avis**
- sur le site du registre dématérialisé dédié : **www.ep-hautesavoie-rd903-a40-chasseurs.fr**
- sur un poste informatique qui sera mis à disposition au siège de l'enquête à la mairie de Fillinges aux jours et horaires d'ouverture de la mairie.

**Recueil des observations du public**

Le public pourra consigner ses observations et propositions par écrit :
- sur le site du registre dématérialisé dédié : **www.ep-hautesavoie-rd903-a40-chasseurs.fr**
-par courrier électronique à : **ep-hautesavoie-rd903-a40-chasseurs@registre-dematerialise.fr**
- dans les registres d'enquête déposés dans les mairies de Bonne, Contamine-sur-Arve, Cranves-Sales, Fillinges et Nangy ;
-par voie postale, au siège de l'enquête, à Mme la Présidente de la commission d'enquête, Enquête publique unique RD903, Mairie de Fillinges, 858 route du Chef-lieu, 74250 FILLINGES.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale seront consultables au siège de l'enquête, et celles inscrites sur les registres papier dans les mairies concernées.
Les observations et propositions du public transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé.
Toutes les observations courrier ou courriel réceptionnées avant la date d'ouverture et après la date de clôture de l'enquête ne sont pas prises en compte par la commission d'enquête.

**Rapport et conclusions de la commission d'enquête**

La commission d'enquête disposera d'un délai maximal de 30 jours, à compter de la date de clôture de l'enquête, pour émettre rendre son rapport et ses conclusions motivées pour chaque objet de l'enquête.
Une copie de son rapport et de ses conclusions motivées sera déposée en mairies de Bonne, Contamine-sur-Arve, Cranves-Sales, Fillinges et Nangy ainsi qu'à la préfecture de la Haute-Savoie (Direction des relations avec les collectivités locales, bureau des affaires foncières et de l'urbanisme, BP 2303, 74034 Annecy cedex). La communication de ce rapport pourra être faite à toute personne, à ses frais, en présentant la demande.

**Décisions susceptibles d'intervenir à l'issue de l'enquête publique**

Au terme de l'enquête publique, les décisions suivantes sont susceptibles d'être adoptées :
- une déclaration de projet reconnaissant l'intérêt général du projet par le Conseil Départemental ;
- une déclaration d'utilité publique délivrée par le préfet de la Haute-Savoie ;
- une autorisation environnementale délivrée par le préfet de la Haute-Savoie ;
- une autorisation du ministre chargé des transports permettant l'aménagement de la liaison avec l'A40 ;
- la mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme des communes de Nangy, Fillinges et Cranves-Sales par les collectivités compétentes en matière d'urbanisme ;
- le classement de la RD903 en statut de déviation d'agglomération par le Conseil départemental ;
- le déclassement et reclassement des voiries actuelles, et le classement des voiries projetées par les autorités compétentes en fonction du statut des voiries ;
- des autorisations d'occupation temporaire délivrées par le préfet de la Haute-Savoie pour la réalisation des travaux.

La déclaration d'utilité publique et les autorisations administratives seront au bénéfice :
- du Département de la Haute-Savoie ;
- d'ATMB en ce qui concerne l'adaptation de l'échangeur A40/RD903 sur le domaine autoroutier concédé.

**Pour le Préfet,**
**Le secrétaire général**

**Carl ACCETTONE**